



Direction de la Propreté et de l'Eau

Communication sur le Plan ParisPluie **Faire de Paris une « ville-éponge », pour valoriser l'eau de pluie là où elle tombe**

Mesdames, Messieurs,

Paris est une ville dense, dans laquelle les effets du changement climatique se font déjà sentir. Dans une ville fortement minérale - 74% du territoire est imperméabilisé, ce qui engendre 45 millions de m³ d'eaux de pluie non valorisées et donc rejetées dans les égouts chaque année - le cycle naturel de l'eau est modifié.

En effet, si le volume d'eau de pluie s'abattant sur Paris chaque année reste stable, sa répartition évolue : nous connaissons davantage de périodes de sécheresse, et davantage d'épisodes pluvieux intenses. Par ailleurs, l'augmentation des températures rend encore plus nécessaire la présence d'îlots de fraîcheur végétalisés : pour que les végétaux puissent se rafraîchir et évapotranspirer, ils doivent disposer d'eau en quantité suffisante, d'où la nécessité accrue d'orienter l'eau de pluie vers cet usage, et à plus forte raison dans un contexte de raréfaction des ressources et de sobriété dans nos consommations d'eau.

En outre, Paris fonctionne selon le principe du « tout à l'égout » : un réseau unique qui collecte à la fois les eaux usées et les eaux de pluie. Ce système présente l'avantage de la simplicité et de la robustesse. Mais, lorsqu'il pleut fortement, le réseau peut être saturé, entraînant des rejets d'eaux non traitées dans la Seine, ce qui a un impact négatif sur la qualité de l'eau du fleuve et sa biodiversité.

Pour faire de Paris une ville durable, agréable à vivre et résiliente face au changement climatique, une nouvelle gestion de l'eau de pluie est indispensable.

Dans cette perspective, la Ville de Paris a adopté dès mars 2018 son premier Plan de gestion des eaux pluviales : ParisPluie. Ce plan précurseur portait une ambition forte : transformer notre regard et reconnaître que l'eau de pluie, longtemps considérée comme un inconvénient à évacuer le plus rapidement possible, est en réalité une ressource précieuse et une alliée essentielle dans la lutte que nous menons pour adapter la ville aux effets délétères du changement climatique.

Cette invitation à penser autrement la gestion des eaux pluviales porte également l'ambition de limiter les rejets des égouts dans la Seine, causes de pollution, et de redonner ainsi progressivement au fleuve sa qualité de milieu naturel et de réservoir de biodiversité – permettant également la baignade.

L'objectif du plan Parispluie est ainsi double : d'une part désimperméabiliser les sols, d'autre part déconnecter certaines surfaces du réseau des égouts pour récupérer et valoriser les eaux de pluie au plus près de l'endroit où elles tombent. L'impact de ces actions est notable, même à petite échelle : 100 m² de

surface dont les eaux de pluie sont gérées à la source permettent de valoriser 50 m³ par an d'eaux pluviales.

Ce premier plan ParisPluie, lancé il y a 7 ans, a obtenu des résultats concrets significatifs : il a permis d'éviter le rejet de 950 000 m³ par an d'eau de pluie dans les égouts et a favorisé la végétalisation de 144 ha, dans le domaine privé comme public.

Cela a été possible grâce à plusieurs leviers d'action, notamment :

- la végétalisation des équipements publics : 24 000 m² ont été végétalisés, avec notamment la création de 132 cours Oasis entre 2020 et 2024, permettant ainsi de réduire de manière importante les rejets d'eau de pluie dans les égouts ;
- la végétalisation de l'espace public : la transformation de la place de la Catalogne avec la création d'une forêt urbaine a par exemple permis de multiplier par 10 sa surface perméable ;
- ou encore la désimperméabilisation et la végétalisation de cœurs d'îlot de logements, notamment dans le parc social, accompagnées de l'installation de récupérateurs d'eau de pluie.

Aujourd'hui, forte de ce bilan largement positif, et face à l'accélération du changement climatique, la Ville poursuit dans cette voie avec une deuxième version du plan ParisPluie qui affiche une ambition forte, en cohérence avec le Plan Climat 2024-2030, le Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique, le Plan Biodiversité et le Plan de Sobriété en Eau :

- Transformer 35% du territoire en ville-éponge à l'horizon 2030, soit 30 % de surfaces non imperméabilisées et 5 % de surfaces déconnectées des égouts ;
- Transformer 55% du territoire en ville-éponge à l'horizon 2050, soit 40 % du territoire non imperméabilisé et 15 % de surfaces déconnectées des égouts.

Ces objectifs ont été déterminés en cohérence avec les trois autres Plans de la Ville organisant notre gestion durable de l'eau :

- le Plan Climat, qui a pour objectif d'atteindre 40% du territoire non imperméabilisé d'ici 2050 ;
- le Plan de Sobriété en Eau, qui se donne comme ambition d'économiser 10% d'eau potable et 20% d'eau non potable à l'horizon 2030 ;
- le Plan local d'urbanisme bioclimatique (PLUb), qui comporte plusieurs mesures nouvelles et ambitieuses destinées à améliorer notre gestion des eaux pluviales, comme la définition d'un indice de végétalisation du bâti minimal à atteindre, ou la récupération-utilisation des eaux de pluie et la végétalisation du bâti définis comme critères de performance.

Ce nouveau ParisPluie s'appuie sur 9 actions-phares.

Certaines d'entre elles, dans la continuité du précédent plan, seront poursuivies pour consolider les résultats obtenus depuis 7 ans. C'est le cas du dispositif CoprOasis, qui accompagne les copropriétés dans leurs projets de végétalisation et de perméabilisation des sols ; de la mobilisation des acteurs du territoire tels que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, Eau de Paris, les aménageurs publics et les bailleurs sociaux ; de la végétalisation des bâtiments municipaux pour faire du patrimoine public un modèle en matière de gestion durable de l'eau ; de la sensibilisation des habitants et la formation des porteurs de projets immobiliers et d'aménagement à la gestion durable de l'eau, ou enfin de la poursuite de projets de recherche pour mieux comprendre l'hydrologie urbaine.

D'autres actions sont nouvelles, en réponse à une nécessité croissante de mieux gérer nos eaux pluviales et notamment de faire face aux risques d'inondations et d'épisodes pluvieux intenses. C'est le cas de la création de « places inondables », capables de retenir temporairement l'eau à ciel ouvert ; de la création également de « rues rivières », qui permettront d'organiser le passage des pluies torrentielles en toute sécurité dans la ville ; ou encore de l'implication des concessionnaires de réseaux urbains (gaz, électricité, chaleur...) pour saisir chaque opportunité, à l'occasion de leurs travaux, de désimperméabiliser la ville.

Ce nouveau plan ParisPluie s'appuie enfin sur un règlement d'assainissement et un zonage pluvial révisés, qui définissent les règles de gestion des eaux pluviales à Paris pour les projets immobiliers et d'aménagement, publics comme privés, et qui font l'objet de deux délibérations soumises à votre vote lors de ce Conseil.

Comme c'est le cas depuis 2018, ce plan ParisPluie et les outils qui sont associés, notamment le nouveau zonage pluvial, seront soutenus par un ensemble d'actions de communication, de sensibilisation et d'animation territoriale visant à favoriser son appropriation, auprès des acteurs privés comme publics. Il est également prévu le déploiement de supports d'information permettant d'expliquer au grand public la fonction et l'utilité des aménagements de gestion des eaux pluviales réalisés. Enfin, la Ville de Paris assurera la mobilisation de tous les acteurs pouvant contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

Dans un monde où les ressources en eau sont menacées par la surexploitation, la pollution et les effets du changement climatique, le plan ParisPluie démontre la possibilité de penser et de bâtir une ville durable, plus sobre, plus fraîche et plus agréable à vivre.